

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 113/2019

OBJET : Adoption du règlement intérieur du guichet unique

L'an deux mille dix-neuf et le 4 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 28 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Sabine PARACHE, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ; Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Gilles COMBES à Danielle TENSA, Cathy HOAREAU à Patrick CASTRO, Catherine MONIER à Claude DIDIER, Sébastien VINCINI à Monique COURBIERES.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Nadia ESTANG et Monsieur Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente en charge de l'emploi indique que, depuis le 14 mai 2019, la CCBA a ouvert un guichet unique ayant pour but de faciliter les démarches des usagers. Ce lieu d'accueil et de paiement constitue un service de proximité simple et accessible. La régie unique qui en découle a pour objet d'établir une seule facture par famille chaque mois, pour les structures suivantes :

- Micro crèche les Cantounets Cintegabelle,
- Multi accueil L'Oustalet Miremont,
- Multi accueil les Pitchounets Auterive,
- ALSH Louis Souilles Auterive.

Il est proposé aujourd'hui d'adopter le règlement intérieur qui définit les modalités de fonctionnement du guichet unique ainsi que les conditions d'utilisation, de facturation et de paiement. Madame la Vice-Présidente donne lecture dudit règlement intérieur.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur tel que présenté en annexe,

CHARGE Monsieur le Président de sa diffusion.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS



Règlement intérieur du guichet unique

Le guichet unique est un lieu d'accueil, un lieu de paiement pour les usagers.
C'est un service de proximité, simple et rapide.
Un régisseur est à votre écoute et enregistre votre règlement au siège de la CCBA :

Communauté de Communes Bassin Auterivain

Guichet Unique

RD820, ZI Robert Lavigne

31190 AUTERIVE

05.61.50.99.00

ARTICLE 1 LES HORAIRES D'OUVERTURE DU GUICHET UNIQUE :

Lundi 9h-12h30, mardi 13h30-17h30, mercredi 13h30-17h30, jeudi 13h30-17h30, vendredi 8h30-12h30.

ARTICLE 2 LES STRUCTURES CONCERNEES SONT :

- Multi Accueil Les Pitchounets AUTERIVE
- Multi Accueil L'Oustalet MIREMONT
- Micro Crèche Lé Cantounet CINTEGABELLE
- ALSH Louis Souilles AUTERIVE

ARTICLE 3 L'ESPACE CITOYEN- FAMILLE :

Chaque famille, utilisant les services ci-dessus, pourra se créer un compte famille en ligne via l'espace citoyen. Ce compte en ligne est disponible 24h/24 ; 7j/7.

Les familles pourront venir régler leurs factures directement au guichet ou en ligne à partir de leur compte famille, via **l'espace citoyen-famille** sur le site de la CCBA.

<https://www.cc-bassinauterivain.fr>

ou directement www.espace-citoyens.net/ccba31

Afin de bénéficier de tous les services de l'espace citoyen- famille, vous devez disposer d'identifiants.

Ces identifiants vous sont envoyés automatiquement par mail, après l'inscription de vos enfants dans les structures. Votre identifiant et mot de passe ne sont pas connus par le régisseur. Votre mot de passe est confidentiel.

Une fois identifié, vous pourrez effectuer plusieurs démarches sur votre compte famille.

- Consulter, payer et imprimer vos factures
- Visualiser les dernières démarches administratives
- Consulter vos documents archivés
- Modifier vos courriels
- Enregistrer les documents nécessaires pour les inscriptions pour l'accueil de loisirs Louis Souilles AUTERIVE
- Faire des pré-réservations pour l'accueil de loisirs. Celles-ci devront faire l'objet d'une confirmation par retour de mail, à consulter sur le compte famille.

L'envoi des factures étant dématérialisé, vous devez disposer d'une adresse mail. *

***Si vous avez besoin d'un accompagnement pour la création d'une adresse mail, le service Pôle Accueil Usagers de la CCBA est à votre disposition du lundi au vendredi, de 9h à 17h.**

ARTICLE 4 LA FACTURATION :

Chaque mois une seule facture sera émise, avec l'ensemble des prestations d'une famille (ex : crèches + ALSH).

La facture est éditée le mois suivant, l'utilisation des services.

Le règlement est à effectuer impérativement 10 jours après la date d'émission de la facture. Au-delà les modalités prévues à l'article 6 s'appliqueront.

Dès son édition, vous recevrez un message dans votre boîte courriel vous indiquant que la facture est disponible dans votre compte famille. **(Pensez à l'environnement. N'imprimez ce courriel que si vous en avez vraiment besoin.)**

ARTICLE 5 LES MODALITES DE PAIEMENTS :

En Ligne :

- Via TIPI/PAYFIP sur votre compte famille, vous êtes alors redirigé sur le site sécurisé de paiement du Trésor Public.

Au Guichet, auprès du régisseur :

- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public
- Carte bancaire
- CESU
- ANCV uniquement pendant les vacances scolaires pour l'ALSH
- Espèces

Le dépôt de paiement en espèces n'est pas autorisé dans la boîte aux lettres.

ARTICLE 6 LES DELAIS :

Vous disposez de 10 Jours pour procéder au règlement de la facture, dès réception par mail ou courrier, de la facture.

Dès le 11ème jour, **aucun paiement ne sera accepté**, ni sur l'espace citoyen par le compte famille, ni au guichet.

La facture impayée sera transmise automatiquement au Trésor Public, par le service. Le règlement sera à faire au Trésor Public.

Pour toute demande dérogatoire financière, l'utilisateur s'adresse au régisseur du guichet unique.

ARTICLE 7 RECLAMATION LIEE A LA FACTURE :

Les factures non soldées, au 11ème jour après l'émission de la facture, seront transmises au trésor public pour recouvrement, et émission du titre exécutoire.

Toute contestation concernant un pointage ou le montant de la facture doit être faite dans les 2 mois suivants son émission sur l'espace citoyen ou en s'adressant directement aux responsables de structures.

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES- RGPD

En application de l'article 34 de la loi n° 78-17 "Informatique et Libertés" du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service guichet unique de la CCBA.

Ces informations vous seront transmises par courrier postal à l'adresse que vous avez indiquée lors de votre dernière inscription.